

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration :
Présents :

DATE DE CONVOCATION
27/05/2021

DATE D’AFFICHAGE
08/06/2021

L’an deux mille vingt et un, le deux juin deux mille vingt et un à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie, suite aux mesures sanitaires en vigueur, les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire sur la convocation qui leur a été adressée

Etaient présents :

David BONJOUR, Stéphanie TIROT, Georges BELIN, adjoints,
Michèle LAINÉ, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,
Jacky MOULIN, Pascale PIETTE, Franck ANELLI
Jocelyne BENSET, Michael SEBIRE
Alexandre DURAND, Stéphanie LE CORFEC
Antoine MARIE-AMIOT, Formant la majorité des membres en exercice
Absent excusé ayant donné procuration :
Absente excusée : Hélène BIDOT
Secrétaire de séance : Stéphanie LE CORFEC

Présentation du site internet

David BONJOUR, présente le site internet de la Mairie de Folligny, les élus ont jusqu’au 15 juin pour lui faire remonter les remarques par mail.

Bureaux de votes des 20 et 27 juin : rappel des présences

2021-D-54- Validation des statuts du SIAEP et nomination de deux suppléants

Mme le Maire expose aux élus que le SIAEP de la Haye Pesnel, face à la difficulté d’avoir le quorum lors des réunions du Comité, il n’y a que des titulaires et aucun suppléant.
Les statuts datant de 1968, le comité syndical dans sa réunion du 25 mars 2021, a fait quelques modifications.

Il est donc proposé de valider les nouveaux statuts et de désigner deux suppléants :

Le Conseil Municipal :

- valide à l’unanimité les nouveaux statuts du SIAEP
- désigne Mme GOUJAT Florence et Mme TETREL Sylvie déléguées suppléantes.

2021-D-55-CELLULE COMMERCIALE : Mission de maîtrise d’œuvre

Exposé de M. Bonjour :

Pour mener à bien le projet de construction d’une cellule commerciale à usage de bar/tabac/presse et l’aménagement paysager de la place, un marché de maîtrise d’œuvre en procédure adaptée a été lancé. La commission d’appel d’offres s’est réunie le 26 avril. Les 3 meilleurs candidats ont ensuite été auditionnés le 20 mai 2021.

Le classement établi à l’issue des auditions a désigné le groupement suivant comme mieux disant :

- AAVJ – Agence d’Architecture Véronique JANDELLE - PARIS
- ADLH – Au-delà de l’Horizon, Nathalie CHANCEL – PARIS
- SNC LEBAS MALOISEL – COUTANCES

- SARL COQUIERE INGENIERIE – AGNEAUX
- Bureau d'Etudes Q.S.B. - LANNION

Le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du conseil municipal sur la base suivante :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 490 000 € HT

- Montant du marché de maîtrise d'œuvre :

- Mission de base : 63 700 € HT
- Mission OPC : 4 900 € HT
- Mission STD : 3 000 € HT
- Mission E3C2 : 2 150 €

Soit un forfait total de **73 750 € HT**

Décision :

Vu la délibération 2021-15 en date du 10 mars 2021 prévoyant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une cellule commerciale,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer le marché au mieux-disant désigné dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, et procédé à un vote à bulletin secret : 13 voix POUR et 1 BLANC

Décide

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec le groupement AAVJ/ADLH/SNC LEBAS LOISEL/SARL COQUIERE/QSB

- Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 73 750 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- Mission de base : 63 700 € HT
- Mission OPC : 4 900 € HT
- Mission STD : 3 000 € HT
- Mission E3C2 : 2 150 €

- D'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations et signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une cellule commerciale et d'aménagement paysager de la place.

2021-D-56-CELLULE COMMERCIALE : Missions de contrôles et de coordination SPS

Le projet de construction d'une cellule commerciale à usage de bar/tabac/presse et l'aménagement paysager de la place, nécessite la mise en place d'une mission de coordination SPS et de contrôles.

A cet effet, plusieurs devis ont été demandés.

Au vu des devis reçus en mairie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (vote à main levée)

Décide

-D'autoriser Madame le Maire à accepter les devis de l'entreprise SOCOTEC (Pôle Construction & Immobilier Normandie -Agence de Cherbourg, 880 rue Jean Bouin 50110 CHERBOURG EN COTENTIN)

- Mission de coordination SPS : le montant du devis s'élève à 3 573 € HT
- Mission de contrôles : le montant du devis s'élève à 4 540 € HT, se décomposant de la façon suivante :
 - Contrôles techniques : 3 540 € HT
 - Attestation accessibilité handicapés : 150 € HT
 - Attestation thermique RT 2012 : 250 € HT
 - Diagnostic de performances énergétiques (DPE) : 200 € HT
 - Vérification initiale des installations électriques : 400 € HT

-D'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de ces missions

2021-D-57- Admission en non-valeur-créances éteintes : Budget communal et

Assainissement

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des créances éteintes sur les budgets communal et assainissement concernant M.LEPELLETIER Anthony.

Charges au débiteur pour lequel une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée dans le cadre d'une procédure de surendettement.

- **Budget communal : 3 927.15€ au titre des loyers**

- **Budget assainissement : 221.12 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide après un vote à main levée (11 POUR et 3 CONTRE) d'admettre en non-valeur l'ensemble des dettes.

2021-D-58 - TABLEAU DES EMPLOIS : suppressions de postes

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique en date du 20/05/2021

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer 12 emplois pour les raisons suivantes :

Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	10 H 35 MIN / 35 H	Nomination stagiaire de Madame Sandra LECOEUR sur un poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (9 H / 35 H), suite au concours, à compter du 01/04/2014 et titularisation sur ce même poste, à compter du 01/04/2015
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe (devenu adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe, au 01/01/2017)	10 H 35 MIN / 35 H	Avancement de Madame Sandra LECOEUR au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (échelle 5) à temps non complet (10 H 35 MIN / 35 H), à compter du 01/05/2013
Adjoint territorial d'animation	35 H / 35 H	Avancement de Madame Christelle GUYON au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe (échelle C2) à temps complet, à compter du 01/07/2017
	22 H 30 MIN / 35 H	Poste jamais pourvu (aucune trace qu'un agent a été recruté sur ce poste)
	16 H / 35 H	Démission de Madame Monique THEBAULT, à compter du 31/08/2014
	6 H 40 MIN / 35 H	Fin du contrat de Madame Lucie LAUWERIER, à compter du 31/12/2017
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe (devenu adjoint techniqueterritorial principal de 2 ^{ème} classe, au 01/01/2017)	35 H / 35 H	Avancement de Monsieur Patrick LE GUAY au grade d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe (échelle 5) à temps complet, à compter du 01/05/2013
	22 H / 35 H	Poste jamais pourvu (aucune trace d'un 2 ^{ème} poste où votre collectivité aurait recruté un agent)
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (devenu adjoint techniqueterritorial, au 01/01/2017)	35 H / 35 H	Avancement de Monsieur Patrick LE GUAY au grade d'adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe (échelle 4) à temps complet, à compter du 01/11/2008
	28 H / 35 H	Fin du contrat de Madame Myriam MOREAU, à compter du 31/08/2017
	28 H / 35 H	Poste jamais pourvu (aucune trace qu'un agent a été recruté sur ce poste)
Adjoint technique territorial	15 H / 35 H	Changement du temps de travail de Madame Julie LE MEN, agent contractuel à temps non complet (22 H / 35 H), à compter du 01/11/2019

Le Maire propose à l'assemblée,
D'adopter le tableau des emplois suivant :

Grade	Catégorie			Durée du poste en H/Mns	Missions (pour information) / observations	Poste	
	A	B	C			Pourvu	Vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif de 1ère classe			X	10h35	Secrétaire de mairie		X
Adjoint administratif principal de 2ème classe			X	10h35	Secrétaire de mairie		X
Rédacteur principal de 1ère classe		X		17h00	Secrétaire de mairie	X	
Attaché	X			35h00	Secrétaire de mairie	X	
FILIERE TECHNIQUE							
Agent d'entretien			X	22h00	agent des services techniques polyvalent	X	
Adjoint technique territorial de 2ème classe			X	35h00	agent des services techniques polyvalent		X
Adjoint technique territorial de 1ère classe			X	35h00	agent des services techniques polyvalent		X
Adjoint technique territorial de 2ème classe			X	35h00	agent des services techniques polyvalent		X
Adjoint technique territorial de 2ème classe			X	28h00	entretien des batiments communaux, préparation et service des repas à la cantine, animation et encadrement des enfants sur les accueils périscolaires		X
Adjoint technique territorial de 2ème classe			X	28h00	entretien des batiments communaux, préparation et service des repas à la cantine, animation et encadrement des enfants sur les accueils périscolaires		X
Adjoint technique principal de 2ème classe			X	35h00	agent des services techniques polyvalent	X	
Adjoint technique 1ère classe			X	22h00	agent des services techniques polyvalent		X
Adjoint technique			X	15h00	Entretien des écoles, ALSH, restauration scolaire et accompagnement car		X
Adjoint technique			X	22h00	Entretien espaces verts, voirie et assainissement	X	
FILIERE ANIMATION							
Adjoint d'animation de 2ème classe			X	16h00	Eveil des enfants, relations aux familles, animation et encadrement au centre de loisirs, conception des projets d'activités		X
Adjoint d'animation de 2ème classe			X	35h00	Encadrement et animation à l'ALSH.		X
Adjoint territorial d'animation			X	35h00	Pour compléter l'équipe en place lors de fortes périodes d'affluence à l'ALSH.		X
Adjoint d'animation principal de 2ème classe			X	35h00	Encadrement et animation à l'ALSH.		X
Animateur		X		35h00	Encadrement et animation à l'ALSH.	X	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe			X	35h00	Fonctionnement de l'ALSH	X	
Adjoint d'animation de 2ème classe			X	35h00	Encadrement et animation à l'ALSH.		
Adjoint d'animation de 2ème classe			X	6h40	Encadrement et animation à l'ALSH.	X	X
Adjoint d'animation			X	22h30	Entretien des écoles, ALSH, restauration scolaire et accompagnement car		X

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

- **DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2021, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Folligny,
- **ADOPTÉ à l'unanimité**

TARIFS CANTINE et ALSH 2021

Mme le Maire expose le bilan financier de la cantine (année de référence 2019, hors crise sanitaire), qui se résume ainsi :

CANTINE DE FOLLIGNY			
Bilan financier de fonctionnement (année de référence 2019)			
Dépenses		Recettes	
ALIMENTAIRE	22 273.46 €	Facturation aux familles cantine période scolaire	23 468.20 €
FRAIS (Edf, assainissement, fioul)	2 239.68 €	Facturation cantine mercredis	1 376.80 €
Autres frais divers (vêtements, entretien. . .)	331.69 €	Facturation cantine vacances	2 126.10 €
PERSONNEL	31 023.00 €		
TOTAL	55 867.83 €	TOTAL	26 971.10 €
<i>Nombre de repas servis :</i>			
<i>Cantine période scolaire</i>	<i>7870</i>		
<i>Cantine mercredis/vacances</i>	<i>1158</i>		
Total	9028		
Coût d'un repas	6.19 €		
Reste à charge de la collectivité, par repas	3.20 €		
Tarif cantine actuel (depuis septembre 2019)			3.00 €
<i>Tarif jusqu'en août 2019</i>			<i>2.90 €</i>

Suite à cette présentation, il est évoqué la mesure gouvernementale qui vise à facturer la cantine selon plusieurs tranches relatives au quotient familial des familles. Si ce mode de fonctionnement est appliqué, l'Etat participe financièrement à hauteur de 3 € par repas facturé 1€.

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place 3 catégories de tarifs, applicables à compter de la rentrée de septembre 2021, la décision est reportée au prochain conseil et sous réserve de l'accord de la Mairie de Beauchamps et d'attendre et de faire le point sur les impayés par rapport au quotient familial.

TARIFS ALSH 2021 (seront délibérés en même temps que le tarif cantine)

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs du centre de loisirs

- ½ journée (enfants domiciliés à Folligny) : 2 €
et ceux hors commune dont une convention de participation a été mise en place) : 3.50 €
- Repas : à revoir en fonction du vote du prix du repas de la cantine en période scolaire

Sorties (3 catégories de tarifs) :

- Tarif A : 5 €
- Tarif B : 8 €
- Tarifs C : 12 €

Proposition pour la prochaine réunion, il sera proposé :

- ½ journée (enfants domiciliés à Folligny) 3 € (après un vote 6 pour 2.50€ et 7 pour 3 €) et ceux hors commune dont une convention de participation a été mise en place) : 4.50€
- Repas : attendre la décision (mois prochain)
- Sorties (3 catégories de tarifs) :
 - Tarif A : 6 €
 - Tarif B : 9 €
 - Tarifs C : 13 €
- Fixera la date d'application de ces nouveaux tarifs au : 1^{er} septembre 2021

ALSH Divers

Mylène Couret, qui intervient comme sculptrice auprès des enfants le mercredi, fera une exposition dans la

salle des fêtes le 23 Juin de 17 h à 19 h.

Mme Le Maire informe les élus que la commune recherche une personne pour l'ALSH cet été.

Le programme a été établi : Animations pour **les 7 – 11 ans** avec participation supplémentaire : Initiation à la Pêche, Magie et Festival des Grandes Marées

Pour **les 3 – 6 ans** : Magie et Zoo de Champrepus

2021-D-59 -Lotissement Jardin de la Prieurée :

Lors de la réunion du 14 avril dernier, il a été décidé (2021-D-42) que les parcelles initialement réservées à Manche Habitat seraient mises en vente.

Mme le Maire présente un devis du cabinet de géomètre Ségur pour :

- la réalisation d'un bornage,
- établissement d'un permis d'aménager modificatif,
- modification du règlement du lotissement du jardin de la prieurée actuel, qui pose quelques problèmes,
- programmation des travaux de raccordement des réseaux

le montant s'élève à 1300 € HT soit 1560 € TTC

Le Conseil Municipal :

- face à la proposition de Mme Le Maire : diviser le terrain (1396 m²) en 3 parcelles (465 m²/lot) ou en 2 parcelles (698 m²/lot), et après un vote à main levée, à l'unanimité il est décidé de faire deux lots
- décide de revoir le prix du m² pour cette deuxième tranche, car quelques travaux supplémentaires par rapport aux réseaux vont être nécessaires, et après un vote (12 POUR 55 € TTC le m² et 2 POUR 45 € TTC) le prix sera donc de 55€ TTC le m²
- désigne le même notaire à savoir désigne le cabinet Pellerin-Malnoux et Paysant –Damour Notaires à Gavray
 - autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires ou en cas d'empêchement M. Belin Georges, adjoint pour la remplacer

commission des travaux

Une réunion est fixée au 17 juin à 18h30 à la Beslière afin de voir plusieurs sujets, à savoir :

- lotissement
- sécurisation de la rue Beausoleil, cette demande nous a été soumise pour plusieurs riverains (aménagement du trottoir, zone à 30, ralentisseurs...)
- Travaux à la Beslière

2021-D-60- SIVU RPI BEAUCHAMPS FOLLIGNY-Participation financière 2021

Mme Le Maire rappelle que pour 2021 la participation de la commune de Folligny sera 34 456.38 €

- Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal

2021-D-61 -Proposition achat d'un box à Folligny

Nous avons reçu une demande pour l'achat d'un box qui appartient à la commune et qui se trouve au niveau de l'ancienne entrée de l'école maternelle.

Madame Obszynski, fille de Monsieur Marquet Jean Claude, propriétaire des parcelles attenantes nous propose 7000 € pour l'achat de ce bien. Pour rappel : ce bien est vide.

le Conseil Municipal à l'unanimité

- émet un avis favorable
- désigne le cabinet Pellerin-Malnoux et Paysant –Damour Notaires à Gavray
- donne toutes les délégations à Mme Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'établissement de l'acte et en cas d'empêchement à M. Belin Georges.

Questions diverses

-Rendez-vous dans mon jardin : Dimanche 13 Juin 2021

Rendez-vous à 13 h 45 à la boîte à livres de Folligny, puis visite de 4 jardins

Le Manoir, Jardin contemporain, La Beslière, jardin avec des poules, Le Mesnil Drey, Jardin Potager et pour terminer chez Pascale avec une présentation de ses chevaux. Nous finirons la journée avec un verre de l'amitié.

-Exposition photos : les photos de Jacques Piette seront exposées dans nos communes. Un vernissage, au lavoir, (si le temps le permet) est prévu avec l'artiste. Date le 8 juillet à 18h30

-Pavoisement :

M. Belin présente le devis pour l'installation de drapeaux sur les bâtiments publics 538.56€ TTC

-La Beslière :

Mme Tétrel étudie une mise en place d'une formation pour le défibrillateur

Toujours le problème des eaux pluviales sur le terrain route de la Ducherie, et sur le chemin de randonnée

Une gouttière auprès de sacristie de l'église de la Beslière serait bouchée